



PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE

À l'occasion de l'assemblée générale de novembre 2022, Radio Nord Joli procèdera à l'élection de 3 membres de son Conseil d'administration. Tel que convenu aux règlements généraux, les sièges portant les numéros pairs sont en élection les années paires. En 2022, ce sont donc les sièges : 2, 4 et 6 qui sont soumis au scrutin.

Mise en candidature

La période de mise en candidature débute **le 26 septembre 2022 et se termine le 14 octobre 2022 à 17 h**. La mise en candidature devra être faite par écrit et envoyée dans les délais prescrits à l'adresse courriel elections@cfnj.net ou par courrier régulier au 245, rue Beauvilliers à Ville Saint-Gabriel, JOK 2N0, l'oblitération faisant foi de la date d'envoi.

Le candidat devra fournir :

1. Le **formulaire** de mise en candidature dûment complété;
2. S'il s'agit d'une première fois où vous soumettez votre candidature, inclure :
 - a. Un **résumé de son expérience**; (max : 1 page);
 - b. Une **lettre de motivation** à collaborer à titre d'administrateur. (max 1 page)

Le mode de validation et l'élection :

- Les candidatures sont soumises à un comité d'évaluation qui confirme la légitimité des candidats;
- Le secrétaire corporatif rendra disponible la liste de tous les candidats;
- Si le nombre de candidatures déposées est égal au nombre de sièges en élection, les candidats sont élus par acclamation;
- Si le nombre de candidatures déposées est supérieur au nombre de sièges en élection, les candidats qui obtiendront le plus de vote à l'élection qui se tiendra lors de l'assemblée générale annuelle seront déclarés élus.

Les personnes qui souhaitent poser leur candidature au poste d'administrateur de Radio Nord Joli doivent répondre aux conditions d'admissibilité telles que prévues dans les règlements généraux. Ils doivent avoir pris connaissance des objectifs de la corporation et adhérer au mode de gouvernance telle que défini par le Conseil. De plus, l'administrateur reconnaît siéger au conseil d'administration à titre individuel, en vue de mener à bien les destinées de la Corporation.

LE MEMBRE ACTIF INDIVIDUEL

Le membre actif individuel est une personne physique qui exerce les droits et privilèges tels que définis dans les présents règlements.

Conditions d'admission :

1 - Peut être admise à titre de membre individuel actif, une personne qui répond aux conditions d'admission suivantes :

- a) soumettre au secrétaire corporatif une demande écrite d'adhésion selon le formulaire établi à cet effet par le Conseil ;
- b) accepter la mission et les objets de la Corporation ;
- c) désirer soutenir la Corporation dans la réalisation de ses orientations et participer de différentes façons à la réalisation des objectifs de celle-ci ;
- d) acquitter sa cotisation annuelle ;
- e) satisfaire à tous les critères d'éligibilité déterminés par le Conseil.

2 - Sont considérés comme membres individuels à vie, les quatre (4) fondateurs de la Corporation en 1981 sous réserve de respecter les conditions d'admission ci-dessous :

- a) accepter la mission et les objets de la Corporation ;
- b) désirer soutenir la Corporation dans la réalisation de ses orientations et participer de différentes façons à la réalisation des objectifs de celle-ci ;
- c) satisfaire à tous les critères d'éligibilité déterminés par le Conseil.

LE MEMBRE ACTIF CORPORATIF

Le membre actif corporatif désigne toute personne morale légalement constituée qui répond aux conditions d'admission suivantes :

Conditions d'admission :

- a) soumettre au secrétaire corporatif une demande écrite d'adhésion selon le formulaire établi à cet effet par le Conseil ;
- b) acquitter la cotisation annuelle ;
- c) accepter la mission et les objets de la Corporation ;
- d) désirer soutenir la Corporation dans la réalisation de ses orientations et participer de différentes façons à la réalisation des objectifs de celle-ci ;
- e) satisfaire à tous les critères d'éligibilité déterminés par le Conseil ;
- f) désigner, par le formulaire dûment complété, une personne qui représentera l'organisme comme délégué afin d'exercer les droits et privilèges tels que définis dans les présents règlements.

Selon les politiques adoptées, le comité de mise en candidature doit valider la légitimité des candidatures. Aussi, ce comité recherchera la candidature de personnes qui :

- sont accessibles et disponibles;
- adhèrent aux principes de gouvernance;
- comprennent et adhèrent aux enjeux du travail en équipe et de la gestion des ressources humaines;
- démontrent un engagement personnel envers la mission et la philosophie de l'organisation
- possèdent une expertise complémentaire à celle qui existe déjà au Conseil
- sont capables d'apporter une contribution significative
- démontrent la capacité à être solidaires;
- sont prêts à signer le Code éthique et de déontologie pour les administrateurs;
- n'ont pas de dossiers criminels ou ne bénéficient pas du pardon;
- ne sont pas faillis;
- ne sont pas déclarées incapables par le tribunal d'une autre province ou d'un autre pays;
- ne se retrouvent pas en situation réelle ou potentielle de conflit d'intérêts en regard des affaires de l'organisation.

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE - ÉLECTION 2022

Je soussigné, _____, membre actif de Radio Nord Joli, désire poser ma candidature, lors de la prochaine assemblée générale annuelle de novembre 2022, pour siéger au conseil d'administration au poste de :

(ne cocher qu'une seule case) :

Membre actif individuel	<input type="checkbox"/>
Membre actif corporatif	<input type="checkbox"/>

Nouvelle mise en candidature	<input type="checkbox"/>
Renouvellement de mandat	<input type="checkbox"/>

Je confirme avoir pris connaissance de la mission et des objectifs et m'engage à respecter les règles de gouvernances adoptées par le Conseil.

Nom			
Titre			
Organisme			
Adresse			
Ville		Code postal	
Téléphone			
Courriel			

Signature du candidat(e)

Date

Pièces jointes :

- **Le formulaire signé est obligatoire**
- Si nouvelle candidature, joindre une lettre de motivation et un CV qui exprime l'expérience pertinente.

Avant le 14 octobre 2022 à 17h, à l'attention du Secrétaire corporatif, aux coordonnées suivantes :

Par courriel : elections@cfnj.net

Par la poste : 245, rue Beauvilliers, Ville Saint-Gabriel, (Québec) J0K 2N0

Par télécopieur : 450-835-3581